

DÉLIBÉRATION N° 2025-17
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

Date de la convocation :	
19 mars 2025	
Date de séance :	
25 mars 2025	
Date d'affichage de la liste des délibérations:	
27 mars 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	23
Procurations	7
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	5

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul		X	LI SENG Isabelle
TAMA GEORGES Hinatea		X	TEATA Marcelino
TEMEHARO René		X	RIJKAART Alice
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	BUIILLARD Michel
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	CHING Francis
PAVAOUAU Teura		X	
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau		X	
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	PERRY Doris
PERRY Doris	X		
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	BORDET Patrick
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		

OBJET :

APPROUVANT LE BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA COMMUNE DE PAPEETE.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

23 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie législative) aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'ordonnance n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales applicable aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles de la partie législative L5211-36, L2312-1, et L2121-12 ;
- Vu** le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;
- Vu** l'arrêté du 20 août 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes de la Polynésie Française et à leurs établissements publics ;
- Vu** la circulaire n° 1942 et 1943 DIPAC du 5 décembre 2011 relative aux principales règles relatives à l'élaboration des budgets locaux ;
- Vu** la circulaire n° 8921 DAC du 30 décembre 2008 relative au contrôle budgétaire ;
- Vu** la circulaire relative à la mise en œuvre de l'instruction budgétaire M14 à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- Vu** la délibération n° 2025-01 du 27 février 2025, prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget principal et du budget annexe de l'exercice 2025 de la commune de Papeete ;
- Vu** la délibération n° 2025-15 du 25 mars 2025, adoptant le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de la commune de Papeete de l'exercice 2024 ;
- Vu** l'avis de la commission des finances du 17 mars 2025 ;
- Vu** le rapport n° 2025-16 du 25 mars 2025 présenté par Madame Alice RIJKAART, 6^e adjointe au Maire déléguée aux finances.

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 25 MARS 2025

ADOPTE

Article 1 :

Le budget principal de la commune de Papeete de l'exercice 2025 est approuvé et arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de TREIZE MILLIARDS NEUF CENT QUARANTE TROIS MILLIONS VINGT TROIS MILLE SIX CENT VINGT NEUF FRANCS CFP (**13 943 023 629 F CFP**), répartis comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de NEUF MILLIARDS QUATRE CENT DIX NEUF MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE SEPT MILLE QUATRE CENT QUINZE FRANCS CFP (**9 419 367 415 F CFP**) ;
- En recettes et en dépenses d'investissement à la somme de QUATRE MILLIARDS CINQ CENT VINGT TROIS MILLIONS SIX CENT CINQUANTE SIX MILLE DEUX CENT QUATORZE FRANCS CFP (**4 523 656 214 F CFP**).

Article 2 :

La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance

Vincent COUE

Monsieur Le Maire

Michel BUIILLARD



COMMUNE DE PAPEETE

RAPPORT 2025-16

relatif à un projet de délibération approuvant le budget principal de l'exercice 2025 de la commune de Papeete

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjointes,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'article L.2312 du code général des collectivités territoriales applicable aux communes de la Polynésie française dispose que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Ce projet de budget s'inspire des arbitrages effectués lors de la commission des finances qui s'est tenue le 17 mars 2025, ainsi que des orientations budgétaires débattues lors de la séance du conseil municipal du 27 février 2025.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Recettes

Les recettes ont été évaluées avec prudence compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la pérennité de nos ressources. Les résultats de l'exercice écoulé de la section de fonctionnement sont pris en compte sur le budget de l'année 2025.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	55 000 000		55 000 000	55 000 000	55 000 000
70	Produits des services, du domaine et ventes...	465 200 000		398 000 500	398 000 500	398 000 500
73	Impôts et taxes	3 196 600 000		3 345 500 000	3 345 500 000	3 345 500 000
74	Dotations et participations	2 404 200 000		2 549 860 000	2 549 860 000	2 549 860 000
75	Autres produits de gestion courante	26 500 000		33 000 000	33 000 000	33 000 000
Total des recettes de gestion courante		6 147 500 000		6 381 360 500	6 381 360 500	6 381 360 500
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	23 256 006		3 570 000	3 570 000	3 570 000
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	185 000 000				
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 355 756 006		6 384 930 500	6 384 930 500	6 384 930 500
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	195 500 000		141 010 000	141 010 000	141 010 000
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		195 500 000		141 010 000	141 010 000	141 010 000
TOTAL		6 551 256 006		6 525 940 500	6 525 940 500	6 525 940 500
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						2 893 426 915
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT						9 419 367 415

Pour les chapitres 76 et 78, les recettes étant incertaines d'un exercice sur l'autre, ils font l'objet d'inscriptions en cours d'exercice au vu des réalisations.

b) Dépenses

Compte tenu de l'intégration du résultat 2024, il nous est possible d'inscrire la totalité des dépenses de fonctionnement planifiées dès le débat d'orientation budgétaire.

L'objectif de maîtrise des coûts de fonctionnement est encore d'actualité pour cette année.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	1 620 470 000		2 075 580 952	2 075 580 952	2 075 580 952
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 875 517 121		4 006 427 195	4 006 427 195	4 006 427 195
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 321 888 885		1 028 340 000	1 028 340 000	1 028 340 000
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	6 817 876 006		7 110 348 147	7 110 348 147	7 110 348 147
66	Charges financières	9 000 000		6 672 267	6 672 267	6 672 267
67	Charges exceptionnelles	25 500 000		395 500 000	395 500 000	395 500 000
68	Dotations provisions semi-budgétaires	25 000 000		10 000 000	10 000 000	10 000 000
022	Dépenses imprévues	53 492 219		38 067 001	38 067 001	38 067 001
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 930 868 225		7 560 587 415	7 560 587 415	7 560 587 415
023	Virement à la section d'investissement	1 230 000 000		1 310 000 000	1 310 000 000	1 310 000 000
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	620 000 000		548 780 000	548 780 000	548 780 000
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 850 000 000		1 858 780 000	1 858 780 000	1 858 780 000
	TOTAL	8 780 868 225		9 419 367 415	9 419 367 415	9 419 367 415
						+
						=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					9 419 367 415

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20250325-DEL2025_017

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	2 296 032 466	1 445 960 319	144 101 323	144 101 323	1 590 061 642
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	2 296 032 466	1 445 960 319	144 101 323	144 101 323	1 590 061 642
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	273 900 000		288 242 139	288 242 139	288 242 139
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	150 000 000		5 000 000	5 000 000	5 000 000
	Total des recettes financières	423 900 000		293 242 139	293 242 139	293 242 139
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	2 719 932 466	1 445 960 319	437 343 462	437 343 462	1 883 303 781
021	virement de la section de fonctionnement	1 230 000 000		1 310 000 000	1 310 000 000	1 310 000 000
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	620 000 000		548 780 000	548 780 000	548 780 000
041	Opérations patrimoniales			18 500 000	18 500 000	18 500 000
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 850 000 000		1 877 280 000	1 877 280 000	1 877 280 000
	Total	4 569 932 466	1 445 960 319	2 314 623 462	2 314 623 462	3 760 583 781

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	763 072 433	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 523 656 214	=

pour information :

b) Dépenses

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2025 correspondent à la fois aux besoins exprimés par les élus et les services lors de l'élaboration budgétaire 2025, et aux opérations dans leur totalité votées par l'assemblée délibérante.

Ces dépenses sont toutes destinées à enrichir le patrimoine de la collectivité ou à augmenter sa durée de vie.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	255 786 395	71 345 766	254 800 000	254 800 000	326 145 766
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	1 706 762 179	206 661 608	1 416 962 000	1 416 962 000	1 623 623 608
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	50 000 000		33 300 000	33 300 000	33 300 000
	Total des opérations d'équipement	2 416 640 080	106 174 441	2 153 002 227	2 153 002 227	2 259 176 688
	Total des dépenses d'équipement	4 429 188 654	384 181 815	3 858 064 227	3 858 064 227	4 242 246 042
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement	22 300 000				
16	Emprunts et dettes assimilées	75 000 000		75 000 000	75 000 000	75 000 000
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	5 777 889		46 900 172	46 900 172	46 900 172
	Total des dépenses financières	103 077 889		121 900 172	121 900 172	121 900 172
45...	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 532 266 543	384 181 815	3 979 964 399	3 979 964 399	4 364 146 214
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	195 500 000		141 010 000	141 010 000	141 010 000
041	Opérations patrimoniales			18 500 000	18 500 000	18 500 000
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	195 500 000		159 510 000	159 510 000	159 510 000
	TOTAL	4 727 766 543	384 181 815	4 139 474 399	4 139 474 399	4 523 656 214

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+ <input type="text"/>
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	= 4 523 656 214

C'est avec ces précisions que je sou mets à votre approbation le projet de budget principal 2025.

Papeete, le 25 mars 2025

Alice Rijkaart,
6^e adjointe au maire déléguée aux finances